

5537-ANHEE, le 16 janvier 2020



A l'attention de Mesdames et Messieurs  
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

**OBJET** : Points supplémentaires à l'ordre du jour établi par le Collège  
Communal le 7 janvier 2020. Annexe I à la première convocation du  
Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,  
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la  
Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil  
Communal en date du 15 mai 2013, nous ajoutons à l'ordre du jour de la  
séance publique du Conseil Communal du 21 janvier prochain : **après le  
point n° 10 en séance publique :**

**à la demande de M. Jean-François DURY, Conseiller communal :**

- Vendredis du Terroir de Bioul
- Recyparc Mobile

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil  
Communal prévu le 21 janvier 2020.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer,  
Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal,  
nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE.

